



## Tarifs de transports temporaires valable à partir du 1/4/2026.

Prix hors tva

Zone 1 : 45 €/trajet  
Prélèvement kilométrique : 7,5 €/trajet\*  
Supplément carburant temporaire : 5 €/trajet

Zone 2 : 80 €/trajet  
Prélèvement kilométrique : 15 €/trajet\*  
Supplément carburant temporaire : 7,5 €/trajet

Zone 3 : 110 €/trajet  
Prélèvement kilométrique : 20 €/trajet\*  
Supplément carburant temporaire : 10 €/trajet

Zone 4 : 140 €/trajet  
Prélèvement kilométrique : 25 €/trajet\*  
Supplément carburant temporaire : 12,5 €/trajet

Pour le **transport exceptionnel**, le **supplément carburant temporaire** est appliqué selon les tarifs par zone, comme mentionné ci-dessus.

*\*Le prélèvement kilométrique est un montant fixe et n'est pas calculé au kilomètre.*

Calculez facilement votre tarif de transport grâce à  
notre calculateur de transport sur notre site internet :  
**[www.wimverhuur.be/tarif-des-transports](http://www.wimverhuur.be/tarif-des-transports)**

Pour les **livraisons urgentes** (commandes nécessitant une livraison le jour même, demandes effectuées après 17 heures pour une livraison le lendemain ou commandes passées le samedi après 12 heures pour une livraison le lundi suivant), un double trajet sera facturé. Les commandes passées le dimanche pour le lendemain sont toujours considérées comme des livraisons urgentes. (sous réserve que la réservation soit encore possible pour le lendemain)

- Pour les appareils non autopropulsés, des frais de manutention sont ajoutés au tarif de transport habituel. Un supplément de 25 € sera facturé pour la livraison et 25 € pour la reprise.
- Pour les transports exceptionnels (machines plus larges que 2,5 m), le transport sera facturé à 90 €/heure d'adresse à adresse + le prélèvement kilométrique.
- Pour le transport de conteneurs, de fosses septiques, et d'élévateurs à nacelle sur camion ou sur camionnette, le tarif de transport (selon la zone) sera facturé 2 fois.
- Transport d'excavatrice 'Longreach' et de 52T : tarif sur demande.
- Les permis supplémentaires sont facturés séparément.
- Si une interdiction de stationnement doit être demandée, celle-ci doit être en vigueur au moins 1 jour ouvrable avant et 1 jour ouvrable après la période de location.